

FEDERATION FRANCAISE DE TIR
LIGUE DU POITOU CHARENTES

COMMISSION REGIONALE GESTION FINANCES ET EQUIPEMENTS

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Présidents(es) de clubs.

Dans le cadre des aides apportées aux clubs, la ligue de tir du Poitou Charentes propose aux clubs désireux de développer leur école de tir, de les aider en leur attribuant sous forme de **convention**, des armes ou des équipements pour ciblerie 10M.

Cette aide pourra être accordée aussi pour les catégories **CADETS**.

Toute demande devra être adressée soit par courrier soit par mail à :

Daniel Crochet
388 rue Georges Bizet
16600 Ruelle sur Touvre
Tel. 05 45 68 26 78 P : 06 79 63 69 07
Adresse Internet : danielcrochet@free.fr

Date limite pour les armes : 30 octobre 2006
Date limite pour les équipements de Tir ou ciblerie : 15 février 2007.

La Commission Régionale étudiera les demandes et soumettra le résultat de son analyse au Comité Directeur de la Ligue.

Le Responsable de la Commission
D.Crochet